

Financer votre projet

Initiative Pays Voironnais, la plateforme de financement locale soutenue par la Communauté d'agglomération, accompagne les créateurs ou repreneurs d'entreprises.



Initiative Pays Voironnais s'adresse au créateur, repreneur d'entreprise, ou porteur d'un projet de premier développement (entreprise de moins de 5 ans) pour valider la faisabilité et la viabilité de son projet et l'aider à mobiliser les financements nécessaires.

Octroi de prêts d'honneur

Initiative Pays Voironnais octroie des prêts d'honneur visant à compléter l'apport personnel du créateur et avoir un effet de levier bancaire pour l'obtention d'un prêt.

Le prêt d'honneur est un prêt à la personne, à taux zéro, et à court terme (remboursement sur 1 à 3 ans maximum selon le projet et les montants empruntés) avec un différé de 0 à 3 mois maximum après déblocage des fonds. Il est sans caution et sans garantie personnelle. Son montant varie de 2 000 à 25 000 € pour une création (ou une reprise jusqu'à 25 000 € pour une aide au premier développement (entreprise de 3 à 5 ans).

Permanences micro-crédit

En partenariat avec l'ADIE (Association pour le droit à l'initiative économique), le Pays Voironnais propose des permanences sur le micro-crédit. Il s'agit d'informer les créateurs sur les possibilités d'octroi d'un crédit sans avoir accès au crédit-bancaire.

- Réunions tous les 15 jours
 - > Jeudi après-midi
 - > Lieu : 40 rue Mainssieux à Voiron
 - > Inscription au 0969 328 110 (gratuit depuis un poste fixe)
 - > www.adie.org

Autres financements

Initiative Pays Voironnais est également chargée de l'attribution d'aides nationales et régionales telles que :

- Nacre (Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise) ; aide de l'Etat pour la recherche financement et le suivi post financement.
- Inovizi ; dispositif régional de financement des jeunes entreprises innovantes destiné à intervenir aux moments déterminants » pour la réussite de ces projets (www.inovizi.com)
- Idéclic prime ; aides régionales à la création

Comment bénéficier des aides IPV ?

Initiative Pays Voironnais est à votre disposition pour vous aider à monter votre dossier de demande.

Critères d'éligibilité

- > Prévoir l'implantation de son siège social sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais ou sur les communes iséroises de la Communauté de Commune Cœur de Chartreuse
- > Créer ou reprendre une entreprise
- > Créer son propre emploi à temps plein quelle que soit l'activité (hors agriculture)
- > Présenter un business plan (la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, la Chambre du commerce et de l'industrie, un expert comptable... peuvent vous aider à monter votre plan)
- > Avoir un apport personnel au moins équivalent à la moitié des fonds sollicités
- > Mobiliser un emprunt bancaire professionnel au moins équivalent au montant de l'aide sollicitée

Présenter son projet

- > Prendre rendez-vous pour exposer son projet et valider son éligibilité.
- > Accompagnement pour le montage de dossier et validation de la viabilité et de la faisabilité
- > Présentation de votre projet devant le comité d'agrément constitué d'acteurs de la création, d'experts et de

chefs d'entreprises du territoire

- > Délibération du comité sur l'octroi de l'aide, son montant et sa durée, ainsi que sur les axes de suivi et éventuellement de parrainage
- > En cas de réponse favorable, 3 mois de délais vous sont accordés pour rassembler les dernières pièces justificatives et débloquer le prêt (signature du contrat, de la charte et engagements pour le suivi).

> [caroline.sauvage\(at\)paysvoironnais\(dot\)com](mailto:caroline.sauvage@paysvoironnais.com)

> 04 76 27 94 30

40 rue Mansieux
cs 80369
38516 Voiron cedex
Lundi - vendredi : 9h-12h / 13h30-18h
Tél : 04 76 93 17 71

<http://www.paysvoironnais.com/creer-reprendre-une-entreprise/financer-votre-projet-414.html>